

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2017**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 18 janvier 2017 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, **mercredi 25 janvier 2017 à 18 h 30** à la mairie de Thoard.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2016
- Demande de prolongation du bail pour LOGIAH 04
- Aménagement d'un local « boulangerie » à la poste – fixation du loyer
- Restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem
- Création de l'agence technique départementale 04
- Compte rendu de la commission des travaux
- Réfection des réseaux du village
- Demande de subvention pour voyage scolaire d'un élève de Carmejane
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Divers

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire
Etaient présents : MM. Jean-Louis PIN, Jean-Claude FABRE, Jean-Claude COLLAVINI, Elisabeth DALMAS adjoints, Mmes Annie BAUSSAN, Anaïs DELAYE, Nathalie DELAYE, M. Michel DENEUVE, Mmes Elisabeth JOVET, Maryvonne POMMIER, conseillers municipaux.
Excusés : Mme Isabelle PEIGNEUX, MM. Guy RAIMON, Patrick JULIEN
Absente : Mme Cathy RAMBAUD

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Anaïs DELAYE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 décembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM25012017-1-Demande de prolongation du bail pour LOGIAH 04

Le maire rappelle que l'association Logiah 04 est actuellement confrontée à des problèmes financiers de plusieurs natures : des résultats d'exploitation au niveau de la gestion locative inférieurs aux prévisions, une structure financière problématique et des dettes conséquentes.

Dans ce contexte, Logiah 04 va devoir entreprendre une étude sur son patrimoine.

Il est proposé à la commune de Thoard de réviser la durée du bail emphytéotique pour le porter à 2082 soit 30 années supplémentaires.

En contrepartie de l'effort fait par la commune, l'association s'engage à la prévenir au minimum un mois à l'avance en cas de risque de non-paiement du prêt de la CDC garanti par cette dernière. En cas d'impayé de Logiah 04 (même partiel), Logiah 04 s'engagera à accepter une proposition d'acquisition faite par la commune sur la base de l'estimation du service des Domaines sans décote. Cet engagement vaudra pour toute proposition dont le montant sera supérieur au plus élevé des deux montants suivants : le capital restant dû et la valeur nette comptable.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, accepte de proroger le bail emphytéotique de 30 ans et autorise le maire à signer tous les documents y afférents ainsi que la convention.

DCM25012017-2-Aménagement d'un local « boulangerie » à la poste – fixation du loyer

M. le Maire indique que le coût d'aménagement d'une boulangerie dans une partie des locaux non utilisés par la poste est estimé à 55 000 €. Afin de permettre aux éventuels locataires de ce local, d'établir un bilan prévisionnel, il y a lieu de fixer le montant du loyer qui sera demandé. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, fixe le loyer à 300 € mensuel pendant 2 ans et à 500 € à partir de la 3^{ème} année.

DCM25012017-3-Restauration du chœur et de la sacristie de l'église Notre Dame de Bethléem

M. le Maire indique que la DRAC a proposé d'inscrire l'étude de la restauration du chœur et de la sacristie cette année. Les travaux étaient estimés à 200 000 € HT soit 20 000 € pour les honoraires de maîtrise d'œuvre. L'Etat pourrait participer à hauteur de 50 % et le Département à hauteur de 25 %. Le maire indique qu'il y a lieu de commencer par l'étude du projet définitif avant de lancer les travaux en 2018 ou 2019. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité émet un accord de principe pour l'étude de la 1^{ère} tranche de la restauration de l'église.

DCM25012017-4-Création de l'agence technique départementale 04

Le maire informe l'assemblée que le Département a transmis les projets de statuts et de règlement intérieur ainsi qu'une fiche de simulation des coûts pour l'agence technique départementale 04 (ADT 04). Cette structure a vocation à répondre à nos besoins de conseil, d'accompagnement et d'expertise dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de la voirie et de la recherche de financements. Un accord de principe est demandé en vue de la création de cet établissement public administratif. La cotisation maximale pour THOARD, en cas de non adhésion de l'agglomération serait de 386 € pour tous les services. Si l'agglomération adhère pour tous les services la cotisation communale sera nulle. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité émet un accord de principe, pour adhérer à tous les services proposés.

DCM25012017-5-Compte rendu de la commission des travaux

M. Jean-Claude COLLAVINI, adjoint chargé des travaux, rend compte des visites réalisées par la commission récemment :

Logement ancienne école :

La commission s'est rendue sur place, suite à un courrier de la nouvelle locataire qui, malgré un état des lieux fait lors de son entrée, dénonçait différents problèmes constatés dans le logement. L'agent technique procédera aux réparations qui sont à la charge de la commune. Des devis seront demandés pour le remplacement des volets.

Bibliothèque :

Afin de remédier à l'humidité du mur de la salle Audemard, il est prévu de le décroûter et de le repeindre. En vue d'éclairer cette pièce, la porte existante qui ouvre sur la rue de la terrière sera remplacée par une porte alu comportant un vitrage.

Gîte d'étape : garage

Le sol et les murs du local sont cimentés et ne présentent pas d'humidité. Compte tenu de l'occupation par le gîte d'étape et la locataire, il ne semble pas opportun de le dédier à une autre fonction. La bibliothèque assurant par ailleurs le point info tourisme.

Espace activités de loisirs au Serre

Terrain de foot : Il y a lieu de rectifier le terrain pour l'aplanir dans sa partie amont, sur son angle droit en creusant le pied du talus. Le grillage est à réparer.

Tennis : Il y a lieu de nettoyer les bordures, changer le filet, changer le grillage et certains piquets surplombant le terrain.

Dalle, terrain de basket et terrain de skate : Il est proposé de séparer les espaces de jeux, terrain de basket et de skate, par un filet en maille souple d'une hauteur de 2 m sur la longueur du terrain avec un retour de 1 m de chaque côté.

Musée des cuivres (infiltrations d'eaux dans les sanitaires)

Lors des prochaines pluies, une dépose du plafond sera effectuée, pour permettre de comprendre l'origine de la nuisance et de procéder à l'amélioration de l'étanchéité, si possible.

Fosse septique de l'ancienne école du Planas

Une fosse toutes eaux récupère les eaux des 3 logements communaux soit actuellement 6 personnes. Compte tenu de son dysfonctionnement, de son sous dimensionnement, un devis pour son remplacement par une 5000 l sera demandé.

Vaunavès : accès maison « les granges »

L'accès se fait par un chemin rural, en pente, sur environ 100 m prolongeant le chemin communal. Compte tenu de l'importance du réseau des chemins communaux que la commune a à entretenir (plus de 20 kms), elle n'intervient pas sur les chemins ruraux. Un éventuel reprofilage peut être envisagé. S'agissant de l'accès coté route de Vaunavès, il se situe en terrain privé avec une traversée du vallon.

DCM25012017-6-Réfection des réseaux du village

Le maire informe l'assemblée que l'appel à concurrence a été lancé. Les offres devront parvenir en mairie avant le 15 février 2017 à 15 h. Des devis ont été demandés pour le coordonnateur sécurité.

DCM25012017-7-Demande de subvention pour voyage scolaire d'un élève de Carmejane

Le maire soumet au conseil municipal la demande du lycée CARMEJANE, pour une participation de la commune au voyage scolaire pour un élève originaire de THOARD. Le coût du voyage en ITALIE et CROATIE restant à la charge des élèves est de 320 €. Le conseil municipal, après délibérations, décide de ne pas y donner suite.

DCM25012017-8-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal, il n'a pas préempté pour la vente d'un bien situé au quartier du Serre cadastré section B n° 784 et 785 composé de deux maisons, vendu au prix de 280 000 €, ni pour la cession de plusieurs parcelles et d'une maison au village cadastrée section E n° 189, vendues pour 56 000 €.

DCM25012017-9-Divers

Couleur des plaques de rues

Le conseil municipal a choisi la couleur beige pour le fond des plaques de rues (par 8 voix pour, 2 pour le bleu et 1 abstention). La commande va être passée.

Problèmes des chiens

Le maire indique qu'il a encore reçu une plainte d'une personne qui est régulièrement et systématiquement prise à partie par des chiens de troupeaux près de son habitation. Bien qu'étant un fervent défenseur des éleveurs, le problème des chiens « Patou » agressifs envers les promeneurs et les automobilistes devient récurrent. Un moyen de cohabiter en toute sécurité devra être trouvé avant qu'un accident ne survienne.

Rapport d'activités de la bibliothèque

Le rapport d'activités de la bibliothèque a été remis aux conseillers municipaux. Ceux-ci remercient Mme Marina ROBERT-BANON pour son compte rendu exhaustif et les nombreuses animations qu'elle organise toute l'année.

Projet de déplacement du centre de secours

Suite à l'article paru dans la Provence, des élus s'étonnent du projet de déplacement du centre de secours à BARRAS. Le maire indique qu'il a également été surpris d'apprendre ce projet lors du discours du chef du centre de secours, à la cérémonie de la Ste Barbe. Il n'y a eu aucune concertation préalable et le SDIS est d'avantage dans une politique de réduction des frais compte tenu d'un important déficit. Les élus estiment qu'un droit de réponse dans le journal devrait être effectué afin d'en informer la population en indiquant les coûts de fonctionnement pris en charge par la commune pour le fonctionnement du centre et les pompiers vacataires embauchés durant l'été.

Enquête publique du SMAB

M. Jean-Claude COLLAVINI, indique que l'enquête publique au sujet des travaux que va réaliser le SMAB dans les rivières est achevée. Il n'y a pas eu d'observations majeures sur la teneur des travaux envisagés. Il indique que les travaux seront réalisés à l'automne dans les Duyes.

Problèmes de téléphonie, télévision et internet

M. Jean-Claude FABRE, indique que les dysfonctionnements sur les portables continuent. Actuellement beaucoup de personnes se plaignent à la mairie de ne plus capter plusieurs chaînes à la télévision. La préfecture a chargé les opérateurs d'effectuer des analyses de réception.

Linky

Mme Elisabeth DALMAS, indique qu'elle souhaiterait faire intervenir le Dr Joël Delannoy pour informer la population sur les dangers des compteurs Linky. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Commerces locaux

Mme Annie BAUSSAN indique que les commerçants locaux sont en souffrance, peu à peu les horaires d'ouverture se réduisent en même temps que la clientèle.

La séance est close à 20 h 30.